



Projet éducatif du Pôle Jeunesse MPT Monfleury

I. Table des matières

II.	Préambule	3
III.	Présentation générale	4
A.	Le Territoire (<i>extrait du projet social 2020-2023</i>)	4
B.	Données sociodémographiques (sources : Compas 2017)	6
C.	La Maison Pour Tous Montfleury	10
IV.	Le public 11/25 ans.....	11
A.	Les jeunes de la Maison Pour Tous	13
V.	Nos intentions éducatives	14
VI.	Nos actions	16
VII.	Le pôle jeunesse	18
A.	Les moyens	19
B.	Le partenariat	20
C.	L'évaluation	20
	Annexes	21
IX.	Charte de la Maison Pour Tous Monfleury, Avignon	22
X.	Charte du projet éducatif jeunesse	24

II. Préambule

La jeunesse est une ressource indispensable pour notre territoire, une ressource porteuse d'avenir qu'il faut chercher à mobiliser. En ce sens, il nous semble important de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, élus, parents, acteurs éducatifs, animateurs, enseignants pour accompagner au mieux ces jeunes, pour qu'ils aient confiance en eux, en leur capacité à s'accomplir, à s'investir, à s'impliquer et à s'intégrer socialement et professionnellement dans notre société.

Ce projet éducatif définit nos valeurs, nos intentions éducatives envers ce public. Il sert de référence à l'équipe d'animation. Il fixe nos modes d'intervention et permet d'harmoniser nos pratiques pédagogiques dans le cadre du projet social.

Il se traduit concrètement au travers d'un projet pédagogique et de fonctionnement de l'accueil jeunesse en général pour expliquer la nature et les objectifs des activités proposées aux jeunes de 11/25 ans.

Enfin, ce projet éducatif permettra :

- Aux familles de mieux connaître nos valeurs et nos objectifs pour ce public
- Aux partenaires de connaître nos priorités et de partager nos intentions éducatives

L'action que nous souhaitons engager sur le quartier est ambitieuse, la mobilisation de nos équipes et des partenaires sera nécessaire.

III. Présentation générale

A. Le Territoire *(extrait du projet social 2020-2023)*

Photographie du territoire Ouest

Le quartier sud Avignon

Population totale QPV : 17 186 habitants

Le quartier ouest qui relève de la politique de la ville (QPV) est inclus dans les quartiers sud d'Avignon :

Soit **Monclar, Champfleury, Rocade sud, Barbière et Croix des Oiseaux**



Le territoire d'intervention



Zone de compétence du centre social (QPV)

Population totale : 17186

Zone d'influence du centre social

Population totale : 11390

Zone « non répertoriée »

Population totale : 2067

B. Données sociodémographiques (sources : Compas 2017)

Typologie du territoire Le quartier ouest qui relève de la politique de la ville (QPV) est inclus dans les quartiers sud d'Avignon : soit Monclar, Champfleury, Rocade sud, Barbière et Croix des Oiseaux. ✓ Les quartiers sud représentent 61 % des QPV Avignon, le Pontet. ✓ La population du QPV représente 17186 habitants, ✓ Nous estimons la population de Monclar/Louis Gros 5052 habitants et Champfleury 4860 habitants (sources Diagnostic CUCS Grand Avignon)	
Evolution de la population entre 2008 et 2013 • De 3 à 17 ans, pleine croissance dont 18 % chez les 6/10 ans, donc population jeune • Chez les 65 ans et plus, un certain vieillissement de la population Taille des ménages Le QPV sud représente en 2013, ✓ 6713 ménages soit 61 % des QPV (ménages de 2,61 personnes) ✓ 2380 personnes habitent seules, 31,9 % des ménages. ✓ Jusqu'à 60 ans, le pourcentage reste semblable et à partir de 60 ans l'écart se creuse entre les hommes et les femmes seules	Les familles monoparentales ✓ Les familles monoparentales représentent 16,8 % des ménages ✓ Le QPV Sud recense 490 grands ménages c'est à 77,8 % des QPV du GA(part des Grands ménages + de 6 personnes) A noter que les + de 25 ans sont plus nombreux à vivre chez leurs parents dans les QPV

L'emploi/formation Le taux d'emploi des 25/54 ans : • L'écart entre les QPV et le Grand Avignon n'a cessé de croître. Il est passé de 16 points en 1999 à 20 points en 2008, 24 points en 2013. • La crise économique a accéléré les écarts et la période de plus forte croissance n'a pas permis de les réduire, bien au contraire. Ce qui signifie que la pauvreté s'enracine. • En matière de niveau de revenus, là aussi l'écart ne cesse de croître avec le temps, par exemple écart sur le revenu médian des QPV au GA est passé de 645 euros en 2008 à 824 euros en 2013. • Dans le QPV Sud, la part des bas niveaux de formation représente 69,6 %	Sur le plan de la mixité Les quartiers sud et plus particulièrement Monclar enregistre la mixité sociale la plus faible. Cette situation s'est dégradée entre 1999 et 2013. Peuplement des quartiers • Les 15/24 ans sont surreprésentés dans les QPV, ils représentent 14 % de la population (on est dans la moyenne des QPV) • Les 0/14 ans sont largement surreprésentés par rapport au GA (18,6%) puisqu'ils représentent 27,5 % de la population. 4726 enfants sur 17186 habitants • Les 25/59 sont sous-représentés parmi la population totale 41,5 QPV Sud et 45,4 pour le GA • Les + de 60 ans représentent 17 %
Mobilité résidentielle Moins de mouvement dans le QPV sud en matière d'emménagés récents (- de 5 ans). On observe que cette population est plus fragile sur le QPV sud. Les indices de fragilité sont : • Part des immigrés • Part des adultes seules (avec ou sans enfant) • Part des bas niveaux de formation • Part des 25/54 ans inactifs • La part de la population étrangère et immigrée représente 23,4 % soit 4000 personnes. Le QPV Sud est le plus important après le Pontet en individus mais pas en %	Revenus et pauvreté Le taux de pauvreté se situe à 53 % sur les QPV et 53, 2 sur le QPV Sud soit 9143 personnes. Le taux de pauvreté sur le GA est de 21,6% et au niveau national 14,5% Les sources de revenus • 52,3 % proviennent d'activités professionnelles, c'est le taux le plus bas des QPV du GA (68,9%) • 24,3% retraites • 3% patrimoine • 27,5 % sont des prestations sociales

Prestations sociales versées par la CAF • 5119 allocataires dont 2472 (48 %) pour lesquelles leur revenu est constitué à + de 50 % de prestations sociales • 1486 allocataires dont le revenu est constitué de 100 % de prestations • 82,5 % des allocataires perçoivent une allocation logement dont 85,9 % ont l'APL	Vieillesse de la population 60/74 ans : 1822 personnes +75 ans : 1100 personnes Les QPV devront aussi prendre en compte cette population du fait de la sédentarité de cette population. Malgré une population jeune, les quartiers QPV vieillissent aussi. Cette population est souvent isolée et vit dans des conditions difficiles (petite retraite, logement dégradé, etc
La réussite scolaire Le COMPAS a travaillé sur un indicateur de fragilité des enfants : Situation familiale du ménage (structure de la famille/nombre d'enfants) Situation socioprofessionnelle des parents (activités des parents, chômage, niveau de formation) L'environnement de l'enfant (le rapport nombre de pièces et taille de la famille, type de logement, mixité sociale) La présence de 4 sur 7 constitue une situation de fragilité. Dans les QPV du GA , près de 50 % contre 22 % au GA sont considérés fragiles Les 16/24 ans ont un taux de scolarisation de 46,6 % sur le QPV Sud. Les sorties précoces résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence dès le primaire. Une partie est inconnue des services (Mission Locale par exemple), et sont sans projet d'insertion professionnel. Cette situation diminue leur possibilité d'emploi sur le marché du travail, leur capacité à s'autonomiser et prendre leur indépendance par rapport à leur famille. La part des enfants mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif (4 facteurs des 7 risques), représente 2530 mineurs soit 48,5 %	Citoyenneté et association 20 % des licenciés de la ville résident en QPV dont 43 % des licenciés de foot de la ville habitent les QPV Le QPV Sud recense 101 associations actives 53 % de ces associations interviennent dans le loisirs, culture et vie sociale 11 % sur la santé 11 % sur éducation et environnement 19 % sur le sport Les équipements sportifs Le QPV Sud sont bien fournis en équipements sportifs. Sur l'ensemble des QPV du GA, le QPV Sud comptabilise 9 des 10 équipements.

Les jeunes Le nombre de jeunes de 18/29 ans dans le QPV Sud est de 2677 personnes Accès à l'autonomie : pour le QPV Sud, 31,8 % des 18/29 ans sont en logement autonome parmi les hommes et 52, 6 % des femmes.	La parentalité précoce Les jeunes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge représentent 12,8 % sur le QPV Sud Pour Avignon c'est 6, 3 % Les femmes de 18/24 ans avec au moins un enfant à charge représentent 20,1 % sur QPV Sud, pour Avignon 10,1 % Parmi ces jeunes femmes, un tiers les élèvent seules. Souvent pour ces jeunes femmes, l'enfant est à la fois une source d'autonomie (constitution d'un ménage, statut social, aide publique renforcée) et une difficulté dans l'accès à une autonomie élargie (arrêt des études, difficultés à rentrer sur le marché du travail, etc).
L'accès à l'emploi et à la formation. Pour le QPV Sud, il y a 41,3 % des jeunes de 16/24 ans (860 jeunes) qui ne sont ni en emploi ni en formation. Au niveau de PACA, c'est 20, 7 % et au niveau national c'est 18,2 %. Les QPV du GA sont à 41,1 %. Pour le GA hors QPV, on est à 20, 9 %.	Discrimination La discrimination a un impact important sur les jeunes. Par exemple, si un jeune a un BAC +5 et qu'il est vigile devant le commerce de proximité, cela modifie le regard de la réussite scolaire. Ce risque est amplifié quand les jeunes diplômés ayant obtenu un bon emploi quittent le quartier, ne reste comme image pour les plus jeunes que ceux qui ne peuvent pas partir. Pour le QPV Sud, la population étrangère représente 24,4 % (4272 personnes) et la population immigrée 32,9 % (5757 personnes). En Avignon respectivement, 11, 9 % et 17,7 %.
Inégalité hommes/femmes Pour le QPV Sud, les répartitions des âges hommes/femmes sont proches. Les femmes ayant un diplôme de BAC + 2 représentent 10,5 % des femmes de 15 ans qui est largement inférieur à Avignon 26,2 %. Le taux d'activités selon des sexes des 25/54 ans dans le QPV Sud est en constante baisse depuis 1990. Pour les QPV Sud 57,4 % demandeurs d'emplois sont des hommes et 42,6 % sont des femmes. La part des temps partiels parmi les salariés, 11 % sont des hommes et 41,8 % sont des femmes. Les familles monoparentales sont au nombre de 1120 dans le QPV Sud dont 89,3 % sont des femmes	

En résumé, concernant les jeunes :

- La population jeune des 3/17 est en croissance, particulièrement celle des 6/10 ans.
- Les 15/24 sont surreprésentés dans les QPV, largement surreprésentés pour les 0/14 par rapport au GA.
- Le taux de pauvreté générale se situe à 53% sur les QPV avignonnais quand il est de 21,6% sur le GA et de 14,5% au niveau national. Il frappe tous les âges dont les jeunes.
- La fragilité des enfants, inductrice d'échec scolaire : près de 50% d'entre eux des QPV du GA sont considérés fragiles, et 22% pour les enfants du GA 5 sur la base de 7 critères prenant en compte situation familiale du ménage, situation socioprofessionnelle des parents, environnement de l'enfant).
- Le décrochage scolaire commence dès le primaire. Une partie des décrocheurs, inconnus des services tels que Mission locale, sont sans projet professionnel.
- Plus de 40% des 16/24 n'ont ni emploi ni formation programmée.
- Les 18/24 montrent une parentalité précoce à hauteur de près de 13% sur les QPV sud (6,3% pour Avignon).
- Enfin, les jeunes subissent une discrimination importante de par leur origine et l'image des quartiers.

C. La Maison Pour Tous Montfleury

Mot du président (*extrait du projet social 2020-2023*)

Le 27 avril 2018 disparaissaient l'AATOA et la MPT Champfleury, le même jour les Assemblées Générales Extraordinaires des deux structures, l'une sise à Monclar et l'autre à Champfleury, donnaient naissance à la Maison Pour Tous Montfleury (MPTM).

Mais la fusion-absorption à laquelle il avait été procédé faisait suite au constat de 2 quartiers présentant des états bien différents du Centre Social dont chacun était doté. Il s'agissait là quasiment de reconstruire et de créer alors qu'ici il fallait poursuivre le développement sans nuire à la qualité.

Dorénavant un seul centre social via 2 antennes animera le territoire ouest d'Avignon. Une approche globale portera sur l'ensemble du territoire. Une ambition partagée et un même pilotage ayant fait ses preuves se mettra en œuvre sur Champfleury et Monclar, en reconnaissant les spécificités existantes.

Heureux hasard du calendrier, les 2 projets sociaux alors en place, courraient jusqu'à fin 2019. L'opportunité se présentait de faire coïncider le dépôt des nouveaux projets sociaux avec l'expression des ambitions du nouveau centre social et son véritable démarrage toute voilure en place.

Un point sur la configuration dans laquelle le projet social a été élaboré un an durant :

- ✓ Un effectif pleinement constitué en novembre 2018 ; mais la vacance du poste de directeur adjoint pendant 3 mois après le départ du titulaire (gagné par une proposition extérieure),
- ✓ Une équipe à bâtir avec les salariés des deux anciennes structures et les 4 recrues,
- ✓ Certains locaux indispensables à l'ouverture prévue et qui ne le deviendront que fin 2019, début 2020 (Voir l'Espace Jeunes le « 94 » avenue Monclar et le LAEP au sein de l'école Louis Gros),

- ✓ Une direction et une gouvernance touchées alternativement pendant quelques semaines par un arrêt maladie,
- ✓ Des efforts supplémentaires quand la dernière année (de l'agrément) rimait tout à la fois comme année de redéfinition, affectation et aménagement des locaux, comme année d'harmonisation des pratiques et des outils, comme année de transition.

Mais la volonté des administrateurs, des salariés et des bénévoles ne faiblissait pas. L'engagement des équipes de la MPTM s'affichait résolument. La Maison Pour Tous Monfleuray est une et indivisible. Les déplacements d'un site à l'autre entre Monclar et Champfleury se font sans heurt. Les règles de fonctionnement s'appliquent ici et là. Les mêmes valeurs se partagent.

Les bilans et diagnostics avant élaboration du projet social ont montré le bien-fondé des réalisations de la MPTM des 4 dernières années ; il suffit de se référer à la croissance du nombre d'adhérents et aux satisfactions exprimées. Ils ont montré les besoins et attentes ressentis par la population du territoire, particulièrement par celle de Monclar. Ils ont démontré l'absolue nécessité d'un centre social en place avec les aspirations de tout le territoire.

Ils ont mis en avant les voies de progrès et les efforts à fournir.

Ils convient de noter combien ce territoire est amené à évoluer. Pensons seulement à la zone « Terminus Monclar » et à la zone d'influence du Centre Social.

La MPT Monfleuray s'inscrit pour apporter sa pierre aux projets à venir et pour être identifiée comme partenaire crédible.

Aux termes des réflexions et priorités définies pour le projet social, la MPT Monfleuray a retenu les orientations générales suivantes :

- ✓ **Favoriser la justice sociale : citoyenneté, sécurité ; conditions de vie ; égalités des chances,**
- ✓ **Vers une coordination partenariale pour un meilleur maillage territorial : CS visible et lisible ; une approche systémique du territoire ; mise en œuvre des politiques publiques,**
- ✓ **Vivre et agir sur son territoire : une démarche sociale et solidaire ; participation et pouvoir d'agir des habitants ; les « jeunes » , acteurs du territoire,**
- ✓ **La famille, acteur du lien social dans le quartier : estime de soi ; fonction parentale ; action éducative de la cellule familiale.**

iv. Le public 11/25 ans

Il nous semble important de poser et de préciser quelques repères sur ce public. En effet, il apparaît essentiel d'appréhender la notion de « jeunesse » quand la tranche d'âge ainsi appelée n'est pas clairement définie.

L'organisation mondiale de la santé définit l'adolescence comme la tranche d'âge des 10 à 19 ans inclus, tandis que l'enfance est définie par la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies comme la période allant de la naissance à 18 ans. Le premier rapport de l'UNESCO sur la jeunesse, publié en 1985, ne définit pas les âges inclus dans cette période de vie. Typiquement, la jeunesse est une période de la vie qui inclut la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte,

c'est-à-dire 15 à 24 ans environ. Cette période chevauche ainsi la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. Les 18-30 ans sont désignés par l'expression « jeune adulte » (*young adults* ou *emerging adults*, dans la littérature scientifique en anglais) depuis les années 2000. d'adolescence ».

Aujourd'hui, il nous semble illusoire d'évoquer la « jeunesse » comme une catégorie unifiée et homogène, face à la diversité des jeunes, de leur situation et de leur trajectoire.

Cependant, cette jeunesse est référée à une tranche d'âge et au franchissement d'étapes considérée comme préalable à la condition d'adulte. C'est une période de nombreuses transitions avant l'autonomie.

Au regard de nos pratiques, nous pouvons considérer que la jeunesse commence vers 11/12, âge de la puberté et de l'entrée au collège pour se terminer vers 25 ans, voire plus tard en fonction des conditions économiques et sociales.

Généralement on repère trois périodes :

- La préadolescence 11/13 ans
- L'adolescence 14/17 ans
- Post-adolescence 15/25 ans

Le terme le plus souvent employé est « adolescence » qui étymologiquement vient du latin *adolescere* et qui signifie « en train de grandir ».

La difficulté à définir clairement l'adolescence tient aussi du fait du processus de changement complexe qui intègre de multiples bouleversements physiologiques (la puberté, la sexualité), psychique (la pensée formelle, la structuration du système de valeurs,) sociaux (une plus grande autonomie, et un désir d'indépendance, l'importance du groupe...) et culturels la « culture jeune » (langage, musique, modes, etc...).

Au cours de cette période de nombreux changements interviennent souvent caractérisés par l'accentuation de processus de contestation, par un besoin de se différencier. Le jeune va expérimenter des compétences sociales par des essais et des erreurs (y compris en testant les limites) dans une posture paradoxale où il tente à la fois d'être différent des autres (en accentuant ses différences) et à la fois d'affirmer sa présence au monde avec les autres, « comme » les autres notamment dans son groupe de pairs, entre jeunes. Cela étant, le processus de déconstruction-construction n'est abouti que si le monde des adultes intègre ces jeunes.

Généralement, ce terme d'adolescence amène énormément de représentations négatives (l'âge de tous les risques) et du coup apportent un poids supplémentaire sur les adolescents qui vivent par ailleurs bien d'autres changements (voir en annexe 2 les tableaux sur les changements qui se produisent à l'âge de l'adolescence). Il est important que l'adulte « référent » prenne en compte ces différentes métamorphoses et modifie son regard sur ces représentations négatives.

Ainsi, envisager un âge d'entrée et un âge de sortie de cette période d'adolescence, dépend de l'angle de vue retenue.

Avant la sortie de l'adolescence était marquée par des rites sociaux initiatiques telles que le service militaire pour les garçons, le premier travail fixe, le mariage ou le fait de devenir parent.

L'ensemble de ces rites de passage semble à présent brouillé, l'âge social de sortie de l'adolescence va dépendre de plus en plus de chaque individu.

Comprendre les inégalités sociales est indispensable pour comprendre la jeunesse. La question centrale de l'intégration dans l'univers professionnel est très fortement déterminée par le milieu d'origine. En effet, l'accès à l'emploi est déterminant sur le niveau et les conditions de vie, l'accès au logement, la fondation d'une famille par exemple. La situation économique des jeunes dépend pour beaucoup du soutien familial qu'ils peuvent - ou non - recevoir.

Enfin, une confusion règne encore autour de la question de la jeunesse, en particulier celle issue des quartiers populaires, généralement considérée comme un « problème », un « danger » et stigmatisée (la « racaille » des cités). Son principal problème réside dans le manque d'emploi : plus du tiers des jeunes des quartiers prioritaires sont au chômage, contre 17,4% pour les autres quartiers des villes qui comprennent au moins un quartier prioritaire (données 2015). Bien que ces jeunes poursuivent des trajectoires sociales et professionnelles moins favorables, ils sont encore trop souvent considérés comme étant en rupture avec la société alors qu'ils sont aussi victimes de phénomènes de rejets. Sans éluder les difficultés des relations entre l'univers des adultes et des jeunes et la part des responsabilités des uns et des autres dans les conflits qui naissent, souvent complexes, il s'agit bien plutôt de valoriser les ressources en considérant que ces jeunes (en difficulté ou non) ont des capacités à développer plutôt que des manques à combler.

Toutefois, si l'on considère « la jeunesse » comme une classe d'âge, on peut éventuellement la situer entre 15 et 25 ans (de la majorité sexuelle à la fin des dispositifs « jeune »).

D'ailleurs, les sociologues nous rappellent depuis une quinzaine d'années qu'il existe un allongement de la jeunesse dû entre autres à une généralisation des études supérieures. Les statistiques montrent que l'âge moyen du premier mariage est de trente ans pour les hommes et vingt-huit ans pour les femmes. Cela montre qu'il existe une post-adolescence traduisant un état de jeune adulte non autonome.

A. Les jeunes de la Maison Pour Tous

La MPT Monfleury accueille les jeunes à partir de 11 ans de tous les milieux sociaux, culturels en favorisant la mixité. Pour les jeunes en situation de handicap, nous mettons en place un protocole d'accueil individualisé avec la famille ou les services spécialisés.

Pour les jeunes de 11/14 ans,

Il s'agit d'organiser des accueils qui amènent à s'impliquer dans des actions citoyennes, à découvrir des activités de loisirs, culturelles, artistiques, sportives, séjours...

Pour les jeunes de 15/17 ans,

Il s'agit d'organiser des accueils qui permettent aux jeunes de s'engager dans des projets participatifs

Pour les plus de 18 ans,

Il s'agit pour nous d'être un lieu ressources, les informer, les accompagner dans la réalisation

de leur projet individuel et /ou collectif.

Face à ces éléments, nous souhaitons dans ce projet éducatif en associant d'autres partenaires accompagner la jeunesse dans cette période de transition en leur permettant de :

- S'appropriier les moyens qui permettront leur émancipation et épanouissement dans différents domaines
- S'appropriier les valeurs humaines (liberté, fraternité, respect, dignité, etc.)
- Favoriser l'ouverture d'esprit, les visions différentes du monde afin de faire évoluer les normes
- D'exprimer leurs opinions, leurs valeurs, leurs pratiques
- Contribuer au développement et à l'épanouissement des jeunes par une éducation citoyenne en complémentarité de la famille, de l'éducation nationale et des autres acteurs éducatifs
- Proposer une offre éducative diversifiée et de qualité accessible à tous
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif, favoriser leur implication pour qu'ils prennent toute leur place dans la chaîne éducative.

v. Nos intentions éducatives

C'est à partir des valeurs décrites ci-dessous que s'articulent nos principes éducatifs.

Valeurs	Principes	Pratiques pédagogiques
Liberté	Liberté de pensée, d'exprimer librement son opinion... Reconnaître la pluralité des expériences, des visions du monde, des trajectoires	- Considérer les jeunes comme des acteurs à part entière - Permettre aux jeunes d'apprendre par l'expérience - Accompagner les jeunes vers leur émancipation, leur choix d'avenir, ce qui leur tient à cœur...
Egalité	« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». La société, la collectivité est responsable d'offrir une place digne à chacun. Chacun se doit de considérer autrui comme égal à lui-même. Chaque personne à ses propres potentialités et apporte une richesse à la société.	- Favoriser les échanges entre des publics différents dans les actions proposées (mixité, classes sociales, milieu rural/urbain, autres régions, autres cultures...) - Permettre aux jeunes un égal accès aux activités culturelles, sportives... - Tenir compte des caractéristiques spécifiques des jeunes ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité, ou tout au moins, d'obtenir plus d'égalité - Recherche d'égalité dans la mise en œuvre de moyens publics d'intérêt communautaire (transport, information jeunesse...)
Fraternité	La prise en compte de tous La solidarité	- Encourager les relations intergénérationnelles, les rencontres entre pairs - Apprendre à coopérer, s'impliquer, « faire ensemble » - Mutualiser des moyens pour réduire les écarts entre communes - Favoriser les actions qui impliquent la solidarité, les liens d'amitié

Idéal démocratique Vision d'ensemble et anticipatrice	Esprit critique Considération de chaque individu Interdépendance des êtres humains et de leur environnement Ouverture sur le monde	- Importance de la qualité des discussions avec les jeunes comme moment d'apprentissage du débat (se positionner, se confronter, négocier...), de donner l'appétit des différents savoirs, de prendre du recul (ex : par rapport aux messages médiatiques...) - Valoriser et partager des expériences d'engagement des jeunes et des adultes - Partager les responsabilités éducatives - Permettre la découverte d'un environnement différent, la connaissance du monde - Encourager les idées, la créativité, l'initiative - Privilégier les projets à dimension sociale, culturelle, humanitaire, écologique...
Citoyenneté	Respect des droits et des devoirs Accès à l'information pour tous La responsabilité de chacun Laïcité	- Permettre aux jeunes de s'approprier leurs droits et leurs devoirs, de les faire vivre collectivement, et d'en imaginer de nouveaux
Bien être individuel et collectif	Chacun perçoit sa propre réalité en fonction de ses émotions Le besoin essentiel d'être aimé et respecté	- Protéger la santé, la dignité et l'équilibre affectif des jeunes (écoute, estime de soi, faire confiance, prévenir les risques, se soigner...) - Privilégier la qualité dans la relation avec les jeunes, les partenaires, les parents...

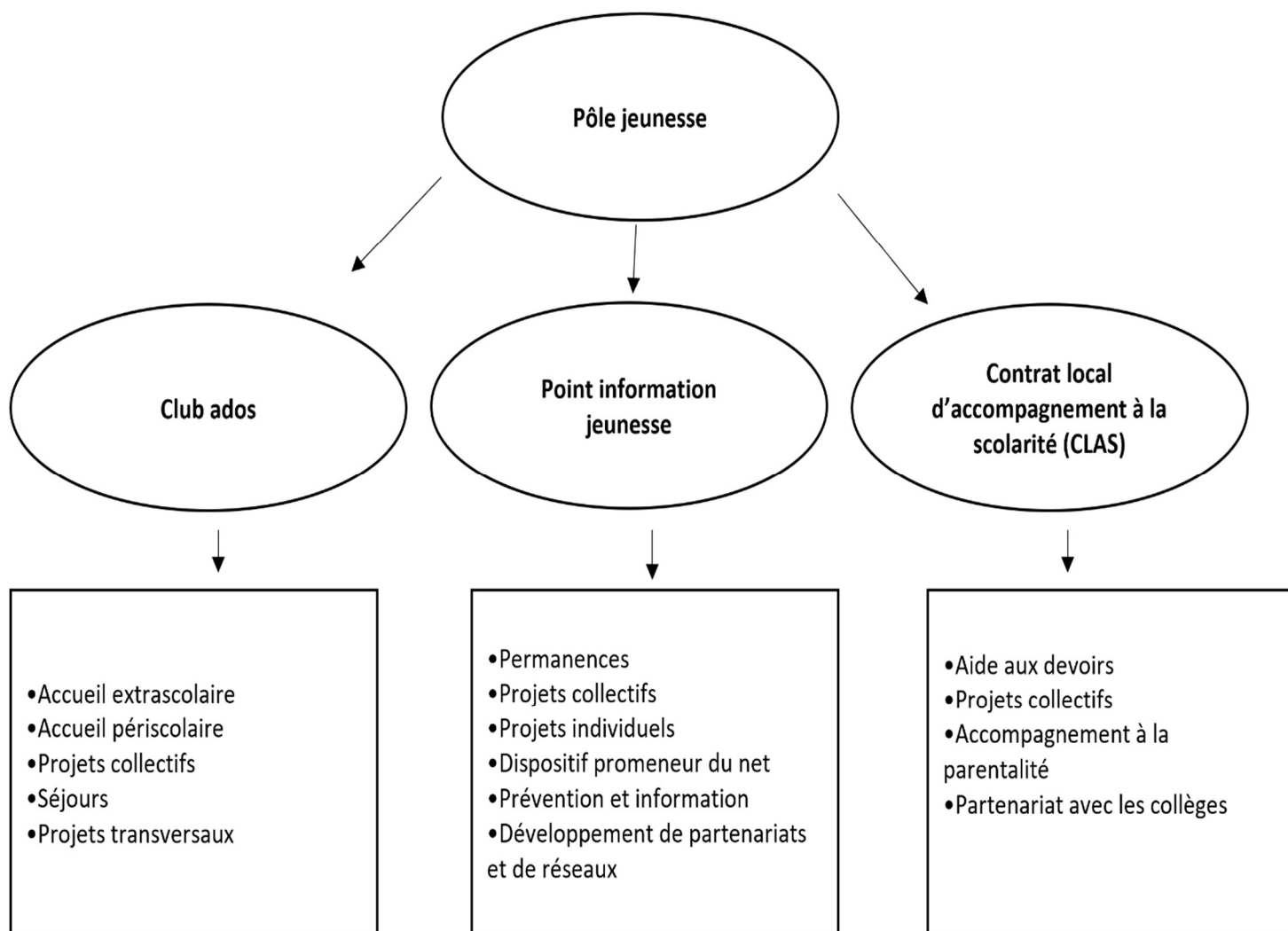
VI. Nos actions

Thématique	Problématique	Enjeu	Pistes de réflexion / d'actions
LE TEMPS LIBRE	Une des préoccupations majeures du territoire est le manque voire l'absence sur la plupart des communes, de projets, et de lieux de vie qui répondent aux besoins et aux attentes des jeunes de plus de 12 ans. Ce déficit pose la question de la continuité éducative certes mais surtout celle de permettre aux jeunes de bien vivre sur leur territoire afin qu'ils puissent en être acteurs. Il y a une forte volonté politique d'agir dans ce sens.	- A long terme, une politique globale, cohérente et concertée sur l'ensemble du territoire doit être menée pour prendre en compte les besoins des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans. Une réflexion approfondie doit être engagée dans ce sens avec l'ensemble des partenaires concernés. - A court terme, un des enjeux est de permettre aux jeunes de s'identifier au territoire et d'en être acteurs. Notre rôle est de faire en sorte que les jeunes puissent connaître leur territoire, s'y sentir bien, s'y déplacer, y trouver des espaces reconnus et pouvoir se rencontrer entre pairs. Mais il est également important de créer les conditions nécessaires pour que les jeunes aient envie de s'investir, de contribuer à ce que le territoire soit un espace attractif où il fait bon vivre.	- Développer des formes d'accueil qui répondent aux attentes des jeunes - Préserver une répartition équilibrée des actions sur le territoire - Pour les jeunes de 11 à 15 ans : - Les rencontrer par le biais des collèges pour les informer, les écouter - Ouvrir une salle de jeunes dans chaque commune qui soit animée par un professionnel afin de favoriser les rencontres, faire émerger des actions - Organiser des actions qui favorisent leur implication (chantiers de jeunes, séjours, fêtes de la jeunesse...) - Organiser diverses activités culturelles, sportives, humanitaires avec les jeunes - Pour les jeunes de 15 à 18 ans : - Les rencontrer par le biais des lycées pour les écouter, les informer, les encourager dans la prise d'initiatives. - Ouvrir des espaces pour que les jeunes puissent se rencontrer, partager des projets, des engagements et les réaliser avec le soutien d'un professionnel. - Organiser des chantiers de jeunes à vocation sociale, humanitaire.... - Au-delà de 18 ans : - Il s'agira plutôt de soutenir les jeunes dans leurs projets et de les orienter vers les bons interlocuteurs
LA DELINQUANCE	L'augmentation de comportements violents Des codes sociaux inadaptés	Lutter contre les comportements déviants des jeunes aux côtés des différents partenaires	- Impulser des actions de prévention en partenariat avec les établissements scolaires, la gendarmerie, les partenaires institutionnels et associatifs - Former les bénévoles ou professionnels qui sont au contact des jeunes

LA SCOLARITE / LA FORMATION	Beaucoup de jeunes ne se reconnaissent pas dans la pédagogie de l'école. La plupart des métiers semblent méconnus. Des orientations souvent précoces qui entraînent des découragements Les décrochages scolaires.	Encourager les jeunes à se former et les soutenir dans leurs apprentissages. Développer la connaissance des métiers existants et des métiers émergents	- Travailler sur des projets en concertation avec les établissements scolaires, les partenaires institutionnels et associatifs, les parents ... - Mettre en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité et soutenir les initiatives existantes. - L'accompagner individuellement dans ses démarches- - Créer des interventions de professionnels par secteur d'activité
LA SANTE	L'augmentation de la Consommation d'alcool, de tabac et de cannabis chez les jeunes est alarmante. Ils consomment ces produits psychotropes de plus en plus tôt vers 11-12 ans.	- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé - Être un relais entre les jeunes en difficulté et l'éducation nationale	- Impulser des actions de prévention en santé publique en partenariat avec les établissements scolaires, la gendarmerie, les partenaires institutionnels et associatifs ... - Supports de prévention réalisés par et pour les jeunes
LA MOBILITE / LE TRANSPORT	Malgré une offre de transport relativement importante sur le territoire du grand Avignon les jeunes ont des difficultés à se rendre hors du quartier. Leur connaissance des villes avoisinante est pauvre. Cela ne leur permet pas de s'ouvrir à notre lieu et style de vie.	- Favoriser la mobilité des jeunes au niveau intra et extra-muros	- Permettre aux jeunes de se repérer dans l'intra et extra-muros - Créer des temps, des animations hors quartier - Créer des projets et des partenariats avec des structures hors quartier - Mettre en place des séjours - Développer des activités en autonomie dans les déplacements
LA COMMUNICATION	Très peu de jeune l'offre des collectivités territoriales Les jeunes soulèvent le manque d'informations sur les activités locales.	- Mettre en place une communication adaptée aux jeunes via les réseaux sociaux en concertation avec eux - Créer les conditions nécessaires pour associer et informer les parents sur les différents projets	
L' EMPLOI	Difficultés pour toutes les catégories de jeunes d'accéder à un emploi sur le territoire car les offres sont limitées.	- Accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs	- Créer un Relais de Services Publics polyvalente et de proximité afin d'accueillir, d'orienter et d'aider les jeunes dans leurs relations avec l'administration et les organismes publics dans tous les domaines - Organiser un forum « jobs d'été » pour diffuser les offres d'emplois saisonniers et aider les jeunes dans leurs démarches administratives (faire un curriculum vitae, une lettre de motivation...) - S'impliquer activement dans des actions organisées sur le territoire par différents partenaires.
LE LOGEMENT	Des situations précaires, les garanties à apporter, des loyers importants et une concurrence accrue sont autant de freins à l'accès au logement.	- Permettre aux jeunes de se projeter hors d'un territoire - Développer le potentiel d'émancipation	- Ouvrir un espace d'accompagnement aux démarches administrative - Créer des permanences « logement » répondant à leurs questionnements - Créer un outil d'aide au logement

vii. Le pôle jeunesse

Pour répondre au mieux aux objectifs de la jeunesse, le pôle jeunesse propose différents outils permettant à chaque jeune de trouver un espace approprié à ses besoins.



A. Les moyens

Les moyens humains

- Un animateur responsable du pôle jeunesse
- 3 animateurs avec des compétences complémentaires pour répondre aux besoins du public
- Du personnel vacataire et des intervenants en fonction des projets
- Des bénévoles pour soutenir certaines actions spécifiques

Les moyens matériels

Maison Pour Tous est une structure multisite, qui couvre l'ensemble du quartier Ouest :

- Site Champfleury, composé d'un bureau jeunesse, de plusieurs salles d'activités (dont une salle informatique). Ce site dispose d'un agrément Accueil Jeunes du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).
- Site de Monclar, composé d'un bureau jeunesse
- Espace 94 (Point Information Jeunesse) composé d'une salle informatique, d'une cuisine et d'une salle d'activités. Ce site dispose d'un agrément Accueil Jeunes du SDJES.
- Du matériel pédagogique (jeux ludiques, sportifs...)
- Un minibus
- Matériel informatique et bureautique

Les moyens financiers

Le financement des actions jeunesse provient de plusieurs conventions d'objectifs (Ville, Etat) de financement de fonctionnement (Conseil Départemental, Conseil Régional, MSA, CAF, CLSPD, FIPD, QPV).

De plus une participation des familles à hauteur de 50% du coût de la prestation est demandée en fonction de quotient familial.

Certains projets portés par les jeunes permettent une part d'auto-financement.

B. Le partenariat

Dans ce projet éducatif et au regard des besoins importants de la jeunesse du territoire ouest d'Avignon la mise en œuvre d'un partenariat cohérent et complémentaire nous semble indispensable. Ce partenariat va se concrétiser par la signature d'une charte qui nous permettra de valider nos valeurs communes et intentions éducatives. Ce partenariat pourra aussi se concrétiser par des actions communes, des permanences spécialisées, un appui technique et des temps de réunion co-animer et par la mise à disposition de locaux en fonction des demandes des partenaires (ex : permanence avenir 84 et mission locale sur le site 94 et interventions dans l'enceinte des collèges...)

C. L'évaluation

Les bilans de chaque action/accueil établis par les équipes serviront de base pour évaluer le projet dans son ensemble. Ils seront établis à partir de grilles d'évaluation qui s'appuieront notamment sur des indicateurs tels que le nombre de jeunes, le taux de satisfaction des personnes (jeunes, parents, partenaires...), le degré d'autonomie et d'implication des jeunes dans les projets, l'évolution du budget, la participation des parents, etc.

Afin d'associer tous les acteurs à l'évaluation, des rencontres-bilan seront organisées aussi bien avec les partenaires institutionnels, que les jeunes, les parents.

Le projet éducatif jeunesse sera évalué dans son ensemble à partir des critères généraux suivants :

- **LA PERTINENCE** : les objectifs du projet ont-ils été une réponse adaptée au contexte d'intervention, au public, au problème soulevé ?
- **LA COHERENCE** : la stratégie, les méthodes (moyens, activités, résultats attendus) vont-elles permettre d'atteindre les objectifs visés ?
- **L'EFFICIENCE** : est-ce que les moyens mis à disposition (financiers, humains, matériels, locaux,) ont été utilisés et optimisés ?
- **L'EFFECTIVITE** : les actions prévues, ont-elles été mises en œuvre ? En quoi les moyens mobilisés ont-ils permis de servir au mieux les objectifs annoncés ?
- **L'EFFICACITE** : quels ont été les effets produits sur le public, le contexte ? Quels changements sont intervenus ?
- **LA VIABILITE** : est-ce que les résultats obtenus et les objectifs atteints sont-ils durables ?

Annexes

VIII. Charte de la Maison Pour Tous Monfleury, Avignon

Adoptée en Assemblée Générale le 27/04/2018

La charte de la Maison Pour Tous Monfleury a pour vocation d'organiser et de régler la pratique des activités et la vie associative pour ses adhérents. Elle est là pour permettre un bon fonctionnement de la collectivité, et pour permettre à chacun de vivre le mieux possible dans la paix et la citoyenneté.

Il est rappelé que la MPT Monfleury adhère aux principes fondamentaux de la Charte Nationale des Centres Sociaux, qu'elle participe au mouvement de l'Education Populaire et qu'elle réfère son action à quatre valeurs fondamentales : la Dignité humaine, la Solidarité, la Démocratie, la Laïcité.

En conséquence, cette même action s'exerce hors champ de manifestations religieuses, politiciennes ou dogmatiques sous quelque forme que ce soit.

CHAPITRE I : CONDITIONS D'ADHESION A L'ASSOCIATION

Article 1

L'adhésion est le premier acte militant de l'adhérent. Elle doit donc être souscrite au début de la fréquentation. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de saison, c'est-à-dire en septembre.

Article 2

Sont adhérentes les personnes ayant rempli les conditions définies à l'article 6 des statuts. Il existe trois cartes de membre actif : jeune, adulte (18 ans et plus), famille (les parents et leurs enfants mineurs vivant sous le même toit). Le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts.

Article 3

Les activités, actions, voyages, stages, repas organisés par la Maison Pour Tous Monfleury sont destinés à l'usage exclusif de ses adhérents. Seuls les spectacles peuvent être ouverts à d'autres personnes que les adhérents.

CHAPITRE II : CONDITIONS DE PRATIQUE DES ACTIVITES

Article 4

Pour pratiquer une activité organisée par la Maison Pour Tous Monfleury, il faut donc être adhérent. Il faut avoir réglé la cotisation (éventuellement après avoir effectué un cours d'essai). L'assurance ne couvre l'adhérent que pendant le cours d'essai et après le paiement de l'adhésion et de la cotisation.

Article 5

Pour les activités physiques, il est obligatoire de fournir un certificat médical autorisant leur pratique.

Article 6

Une licence fédérale peut être obligatoire pour la pratique de certaines activités (cas de certaines pratiques sportives ou cas d'une Ecole de Cirque, par exemple). Elle s'acquiert lors du paiement de l'adhésion en début de saison.

Article 7

Certaines activités peuvent demander une tenue vestimentaire adaptée. Dans ces cas, cette tenue sera exigée. A titre d'exemple, des chaussures ou chaussons, différents de ceux utilisés en extérieur, sont indispensables pour les activités physiques en intérieur.

Article 8

Le paiement d'une cotisation vaut inscription pour l'activité concernée.

Article 9

Les adhérents sont tenus de participer aux activités et actions organisées par la Maison Pour Tous Monfleury en respectant les règles élémentaires d'hygiène. En particulier, la consommation d'alcool, de tabac (et a fortiori de produits illicites) ne sera autorisée ni pendant la pratique des activités, ni dans les locaux.

Article 10

Tout comportement mettant en cause la sécurité des biens ou des personnes ou perturbant le bon déroulement de l'activité se verra sanctionné par une exclusion de l'activité. Enfin, le plus grand respect est demandé vis-à-vis du personnel et des bénévoles de la Maison Pour Tous Monfleury. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'activité ou la radiation de l'association, conformément à l'article 7 des statuts.

CHAPITRE III : PAIEMENT DE LA COTISATION

Article 11

La cotisation est la participation financière de l'adhérent au fonctionnement de l'activité à laquelle il participe. Le montant de cette cotisation est fixé annuellement par le Conseil d'Administration

Article 12

La cotisation, qu'elle soit journalière, hebdomadaire ou annuelle, doit être payée avant le début de l'activité. Le paiement de la cotisation vaut engagement sur la durée de la période considérée. Elle ne pourra donc être remboursée, sauf maladie impliquant l'arrêt définitif de l'activité.

CHAPITRE IV : RESPONSABILITE DE L'ADHERENT

Article 13

Les locaux dans lesquels les activités sont pratiquées sont mis gracieusement à notre disposition par la Ville d'Avignon ou bien sont loués par la Maison Pour Tous Monfleury. Il est donc indispensable d'en prendre le plus grand soin. La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation volontaire des locaux.

Article 14

Le matériel mis à disposition pour la pratique des activités est le bien de tous. Chacun en est donc responsable. Il est indispensable de respecter et de faire respecter le matériel collectif. La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation volontaire du matériel.

Article 15

Dans l'intérêt de tous, il est demandé aux adhérents d'informer un animateur de tout dysfonctionnement.

CHAPITRE V : RESPONSABILITE DE LA MPT MONFLEURY

Article 16

La Maison Pour Tous Monfleury est responsable civilement des actions qu'elle met en place. Elle s'engage à recourir à toutes les assurances nécessaires pour protéger ses adhérents dans l'exercice de leur activité.

Article 17

Les parents d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) à l'animateur à l'heure prévue. Ils devront donc accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la salle d'activité.

Les parents d'adhérents mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des animateurs avant de laisser leur(s) enfant(s). De même, les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les locaux des activités ne peuvent servir de garderie. La Maison Pour Tous Monfleury ne pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident survenant à un enfant hors des salles prévues pour l'activité, en dehors des créneaux horaires prévus ou en cas d'absence de l'animateur.

Le Président, Jean-Claude DESCHAMPS

RESPECTMaison Pour Tous
• Monfleuray •**AUTONOMIE****TOLÉRANCE****LAÏCITÉ****MIXITÉ**

LA CHARTE DU PROJET ÉDUCATIF JEUNESSE DE LA MPT MONFLEURY

Adhérer à la charte du Projet Éducatif Jeunesse de la MPT Monfleuray, c'est s'engager à agir collectivement sur notre territoire de façon cohérente et coordonnée, en direction et au bénéfice des jeunes de 11 à 25 ans, pour favoriser leur réussite et leur épanouissement personnel, ainsi que leur intégration dans la société et l'environnement local.

NOS PRATIQUES : EXIGENCE, CONFIANCE, BIENVEILLANCE, LAÏCITÉ, MIXITÉ

En signant cette charte, nous nous engageons à exercer nos missions et nos responsabilités vis-à-vis des jeunes et de leurs familles avec un haut niveau d'exigence quant à la qualité et à la sécurité, au sérieux et au suivi de nos actions. Dans nos pratiques d'accompagnement et d'encadrement des jeunes, nous faisons le choix de la confiance et de la bienveillance, dans le respect des principes de la laïcité républicaine. Dans nos actions, nous sommes attentifs à favoriser toutes les mixités, sociales, culturelles, de genres.

DANS NOS VALEURS :

RESPECT, AUTONOMIE, OUVERTURE, TOLÉRANCE, SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ

Nous reconnaissons et respectons la famille comme le premier lieu d'éducation et d'émission de valeurs. Nous partageons et portons des valeurs communes à tous les signataires de la charte. Dans la limite des temps et des espaces éducatifs où nous intervenons, nous souhaitons promouvoir et transmettre ces valeurs de façon cohérente. Ces valeurs sont :

Le respect : Se respecter soi-même, respecter les autres, les différences, l'environnement, les règles et les biens.

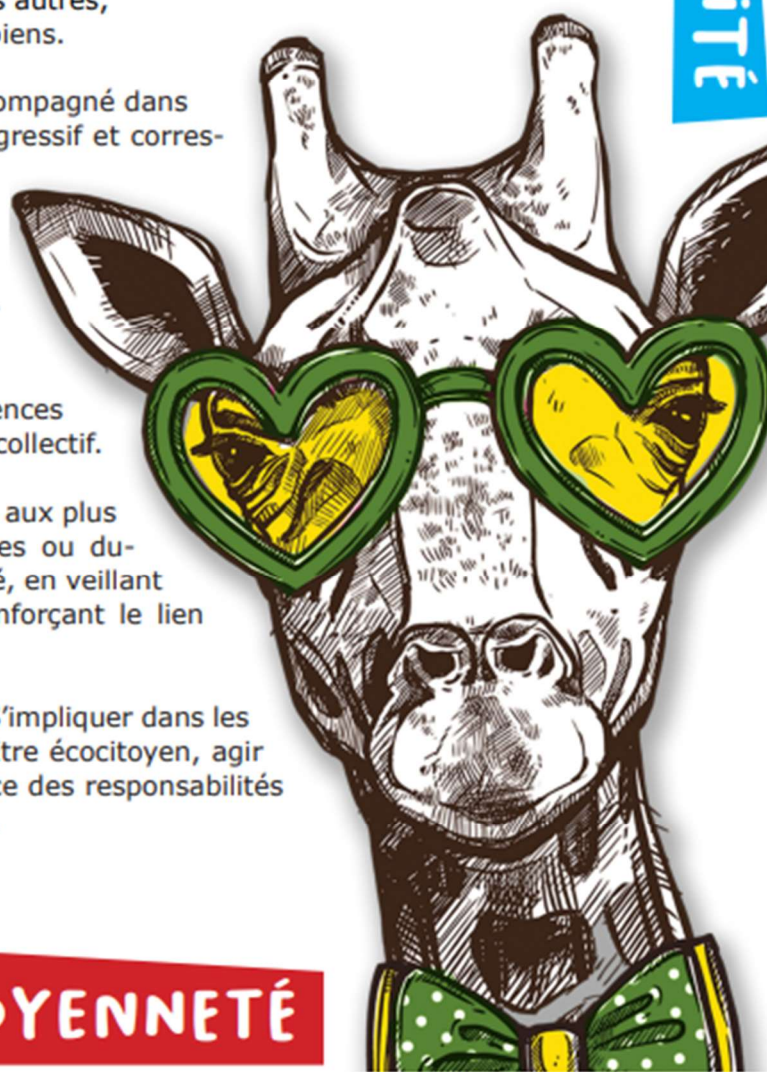
L'autonomie : Grandir et s'épanouir en étant accompagné dans des situations favorisant un gain d'autonomie progressif et correspondant aux capacités de chaque tranche d'âges, ni plus, ni moins. Devenir libre de faire ses propres choix, devenir responsable pour les assumer.

L'ouverture : Être ouverts aux autres et à la diversité. Être curieux du monde et des cultures.

La tolérance : Être tolérants et accueillir les différences qui sont une source d'enrichissement personnel et collectif.

La solidarité : Être solidaires en portant attention aux plus fragiles et aux situations de difficultés ponctuelles ou durables, en agissant avec bienveillance et générosité, en veillant à plus d'entraide, de soutien, de partage, en renforçant le lien entre les générations.

La citoyenneté : Être partie-prenante de la cité. S'impliquer dans les décisions collectives et participer à la vie locale. Être écocitoyen, agir pour un développement durable et avoir conscience des responsabilités collectives et individuelles envers l'environnement.

**CONFIANCE****CITOYENNETÉ****OUVERTURE****SOLIDARITÉ****EXIGENCE****BIENVEILLANCE**